

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band: 84 (1996)
Heft: 9

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4

Suisse actuelles

- Quand l'Etat économise sur le dos des femmes
- Votations fédérales du 1^{er} décembre 1996
- Brèves

8

Monde

- «La Città delle Donne»
- Deux femmes dévouées à l'enfance

10

Dossier

- Elles savent parler argent

16

Cantons actuelles

- Uni-vers L
- La philosophe Michèle Le Dœuff quitte l'Université de Genève
- La violence domestique: affaire privée ou problème d'intérêt public?
- Brèves

21

Mots d'elles

- Politiquement correct

22

Cultur...elles

- Nadine Gordimer: Personne pour m'accompagner
- Pédagogie: l'élémentaire et le secondaire
- A Lire
- La der

24

Agenda des Femmes 97

Délai de rédaction pour le numéro de décembre: lundi 11 novembre 1996



PAS DE VENT DANS LE VOILE!

Depuis des jours et des jours, je lis articles et lettres de lecteur sur l'affaire de l'enseignante genevoise et de son foulard (résumé: la directrice du primaire intima à l'institutrice l'ordre de renoncer au voile, cette dernière prit un avocat et fit recours auprès du Conseil d'Etat qui a confirmé la décision de la directrice), histoire de mettre mes grands pieds féministes dans le plat du sacré en toute bonne foi et en connaissance de cause. Et je dois dire que la moutarde me monte sacrément au nez. En effet, c'est bien joli de dire que ceux qui font l'amalgame entre ce qui se passe en Afghanistan ou en Algérie et le pauvre petit bout de tissu en territoire genevois exagèrent, qu'ils sont de mauvaise foi, qu'ils stigmatisent etc. Certains peut-être et même, sans doute, en profitent pour dégager des bouffées racistes, xénophobes et anti-religion musulmane. Mais de loin pas tous.

Et le fait est que le voile, de nos jours, va symboliquement au-delà du religieux. Il est politique et militant. Et en tant que tel, source de nombreux abus, dont le plus récent est le «voilage» des Afghanes qui a pour corollaire leur mise en cage: plus de travail, plus d'école. Situation intolérable pour les hommes aussi, s'ils sont progressistes comme ce médecin à Kaboul: «lorsque je dois affronter le regard de ma femme, enseignante, condamnée à rester à la maison, quand ma fille de 11 ans me demande quand elle pourra retourner à l'école et que je ne sais pas lui répondre, alors, oui, je me dis que je ne tiendrai pas le coup.»

Rien à voir, bien sûr, avec l'enseignante et son foulard, ou tout à voir si l'on est attentif aux symboles. Et si l'on veut favoriser un autre rapport des sexes que celui sous-entendu par la tenue islamique politiquement correcte qui soustrait les femmes des regards, forcément concupiscent, des hommes en les camouflant. Un rapport des sexes autre qui permet aux femmes de marcher la tête haute et l'esprit serein: elles sont des êtres respectés et respectables, qu'elles soient en pantalon, en jupe, en minijupe ou en robe longue.

Et de conclure en citant un extrait d'une lettre de lectrice signée Martine Chaponnière qui est personnellement convaincue que l'enseignante n'a jamais porté le foulard comme provocation: «Je suis encore persuadée que les enfants n'associent pas directement le port du foulard avec l'asservissement des femmes et qu'ils se font dans leur tête de toutes autres représentations que celles qu'on imagine lorsqu'ils voient arriver l'enseignante avec sa drôle de dégain.»

Mais je suis persuadée aussi que la seule position possible, sur le plan légal comme sur le plan éthique, de la cheffe du DIP, est celle qu'elle a prise: une école politiquement et confessionnellement neutre est une école qui interdit de facto les signes ostentatoires de la conviction politique ou religieuse, et les fonctionnaires doivent se soumettre à ces règles.»

Sans oublier que la jeune femme enseigne dans une République où la séparation de l'Eglise et de l'Etat date de 1907.